

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2018

---

## GOUVERNANCE DE LA ZONE EURO - (N° 970)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par  
M. Castellani

-----

#### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 17, après les mots :

« ses origines »,

insérer les mots :

« et plus particulièrement depuis la déclaration Schuman du 9 mai 1950 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de crise de confiance à l'égard des institutions européennes, il nous importe de rappeler l'origine moderne de la construction européenne en réaffirmant le caractère fondateur de la Déclaration Schuman.

L'Europe est un fait historique et culturel indéniable, l'Union Européenne, cadre privilégié de l'incarnation du sentiment européen, connaît un sentiment d'appartenance variable selon ses membres. Dans ce contexte, un retour explicite à l'attention des pères fondateurs nous apparaît comme important.